

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

P. V. n° 46.444, Rhône

N° 1.459.989

SERVICE

Classification internationale : B 60 p // B 62 d

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Remorque de camping.

M. ANDRÉ DULAURENS résidant en France (Saône-et-Loire).

Demandé le 5 octobre 1965, à 14h 35m, à Lyon.

Délivré par arrêté du 17 octobre 1966.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 48 du 25 novembre 1966.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

Les remorques ou caravanes employées pour le camping itinérant paraissent paradoxalement trop grandes lorsqu'elles sont transportées sur la route, et trop petites lorsqu'elles sont utilisées.

La présente invention vise à pallier cet inconvénient. Elle concerne une remorque comprenant une partie centrale, contenant tous les éléments assurant la suspension et les déplacements du véhicule : amortisseurs, essieu, roues..., et au moins une partie télescopique qui, se repliant sur ou dans la partie centrale pour les déplacements de la caravane, se développant à l'arrêt, grâce à des tiges solidaires de la partie mobile, et se déplaçant dans des glissières prévues sur la partie centrale, ce développement étant réalisé manuellement ou mécaniquement de façon quelconque.

Cet agencement permet de réduire considérablement l'encombrement de la caravane lors de son transport, tout en permettant d'augmenter son habitabilité lorsqu'elle est employée.

Les glissières constituées, soit par des tubes, de section ronde, carrée, ou autres, fendus sur toute leur longueur ou sur leur demi-longueur, soit par des profilés en forme de rails, sont réparties en nombre variable sur le toit de la caravane en fonction de son profil, des roulements à billes montés dans ces glissières améliorant le développement des parties télescopiques.

Tous les éléments constitutifs de cette caravane peuvent être réalisés en matière autre qu'en matière métallique.

Suivant une forme d'exécution de l'invention une partie télescopique est montée à chacune des extrémités avant et arrière de la partie centrale, les glissières pour les tiges de ces parties télescopiques étant légèrement décalées sur la toiture et sous la caravane de façon à ce que ces tiges puissent être guidées sur toute la longueur de la partie centrale lorsque la caravane est repliée, et au moins sur la moitié de la longueur lorsqu'elle est développée.

Le sol des éléments télescopiques est composé

d'éléments se pliant en accordéon lors du repliage de la caravane.

Les roues permettant les déplacements de la caravane sont placées extérieurement de part et d'autre de la partie centrale, de façon à permettre aux deux parties télescopiques de se refermer complètement sur la partie centrale, les gardes-boue de ces roues étant amovibles.

La ou les parties télescopiques sont munies de béquilles et de roulettes escamotables durant les déplacements.

Suivant une variante d'exécution de l'invention les parties télescopiques se développent latéralement de façon à augmenter la largeur de la caravane.

De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de l'ossature générale de cette caravane, qui bien entendu peut être agrémentée par des détails de finition :

La figure 1 est une vue en perspective d'une partie télescopique ;

La figure 2 est une vue en perspective de la partie centrale ;

La figure 3 est une vue en perspective de la caravane développée ;

La figure 4 est une coupe partielle suivant 4-4 de la figure 3 ;

La figure 5 est une vue en perspective de la caravane repliée en vue de son déplacement.

Dans ce dessin, 2 représente la partie centrale de la caravane, comprenant tous les éléments nécessaires à son déplacement, à savoir notamment les roues 3, l'essieu 4, la suspension 5.

Selon l'invention cette partie centrale 2 porte, sur son toit 6 et sur son dessous 7, huit glissières 8 parallèles à sa longueur et réparties deux par deux.

Ces glissières 8 sont constituées par des tubes, fendus sur toute leur longueur, ou sur leur demi-longueur comme le montre la figure 4.

Le toit 9 et le dessous 10 de chacune des parties télescopiques 12 et 12a portent chacun quatre tiges 13 destinées à coulisser dans les glissières 8 leur correspondant. Ces tiges 13 ont une longueur sensiblement égale à celle de la partie centrale 2, de façon que, lorsque les parties télescopiques 12 et 12a sont développées, cesdites tiges 13 soient encore guidées par les glissières 8 sur plus de la moitié de leur longueur, comme le montre la figure 3.

Le développement des parties télescopiques 12 et 12a s'effectue manuellement à l'aide des poignées 14 placées à leur extrémité.

Le sol 15 de chacune des parties mobiles 12 et 12a est pliable en accordéon comme le montre la figure 1.

L'extrémité de chacune des parties télescopiques 12 et 12a est munie de béquilles escamotables 16 et d'une roulette 17, abaissées pour l'utilisation de la caravane, et relevées pour ses déplacements comme le montre la figure 5.

Un timon 18 placé sur la partie télescopique 12 ou sur la partie centrale 2 permet d'atteler la caravane à l'attelage d'une voiture.

Comme il va de soi et comme il ressort de ce qui précède, la présente invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette caravane, décrit ci-dessus à titre d'exemple ; elle étend son champ d'application à toute remorque de camping, aux remorques en tout genre, et même à certains véhicules automoteurs de transport et de tourisme.

RÉSUMÉ

1° Remorque de camping, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une partie centrale, contenant tous les éléments assurant la suspension et les déplacements du véhicule : amortisseurs, essieu, roues ... et au moins une partie télescopique qui se repliant sur ou dans la partie centrale pour les déplacements de la caravane, se développant à l'arrêt, grâce à des tiges solidaires de la partie mobile, et se déplaçant dans des glissières prévues sur la partie centrale, ce développement étant réalisé manuellement ou mécaniquement de façon quelconque.

2° Remorque, tel que spécifié en 1°, caracté-

risée en outre par les points suivants pris ensemble ou séparément :

a. Une partie télescopique est montée à chacune des extrémités avant et arrière de la partie centrale, les glissières pour les tiges de ces parties télescopiques étant légèrement décalées sur la toiture et sous la caravane de façon à ce que ces tiges puissent être guidées sur toute la longueur de la partie centrale lorsque la caravane est repliée, et au moins sur la moitié de la longueur lorsqu'elle est développée ;

b. Les glissières constituées, soit par des tubes, de section ronde, carrée, ou autres, fendus sur toute leur longueur ou sur leur demi-longueur, soit par des profilés en forme de rails, sont réparties en nombre variable sur le toit de la caravane en fonction de son profil, des roulements à billes montés dans ces glissières améliorant le développement des parties télescopiques ;

c. Tous les éléments constitutifs de cette caravane peuvent être réalisés en matière autre qu'en matière métallique ;

d. Le sol des éléments télescopiques est composé d'éléments se pliant en accordéon lors du repliage de la caravane ;

e. Les roues permettant les déplacements de la caravane sont placées extérieurement de part et d'autre de la partie centrale, de façon à permettre aux deux parties télescopiques de se refermer complètement sur la partie centrale, les gardes-boue de ces roues étant amovibles ;

f. La ou les parties télescopiques sont munies de béquilles et de roulettes escamotables durant les déplacements ;

g. Les parties télescopiques se développent latéralement de façon à augmenter la largeur de la caravane.

3° A titre de produit industriel nouveau, toute remorque, tel que spécifié en 1° ou en 2°, ou comportant application, totale ou partielle, de semblables dispositions.

ANDRÉ DULAURENS

Par procuration :

GERMAIN & MAUREAU

